



Informez les visiteurs déficients visuels



Usage

La bande adhésive pour contremarche informe les personnes déficientes visuelles de la longueur d'un escalier.

Grâce au contraste visuel, l'utilisateur repère la première et la dernière marche de l'escalier.

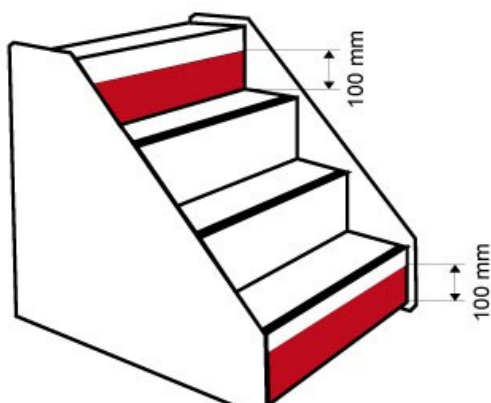


Rappel de la loi

Arrêté du 1 août 2006 article 7.1.2 Sécurité d'usage :

« La première et la dernière marches doivent être pourvues d'une contremarche d'une hauteur minimale de 10 cm, visuellement contrastée par rapport à la marche. »

Dimensions	75 µm x 10 cm x 10 m ou 200 µm x 10 cm x 10 m
Composition	Polychlorure de vinyle
Milieu de pose	Intérieur ou extérieur
Certification	DIN 4102-BI
Mise en oeuvre	Fixation auto-adhésive



COLORIS



Blanc

Bleu

Jaune

Rouge

Noir